Approbation FECH – Adaptations à partir de 2024

Ci-dessous, nous vous informons une nouvelle fois des principales adaptations :

- **Déroulement –** L'organisation de l'approbation ordinaire en septembre **comme auparavant** est **supprimée**. Les étalons effectuent l'examen clinique à l'ISME à Avenches. Comme auparavant, les étalons sont mis à l'écurie pendant au moins deux jours de suite à Avenches et l'examen clinique comprend également une présentation sous la selle. Celle-ci a lieu à cheval.
  Nouveau ! Pendant l'examen clinique, les étalons sont jugés par la commission d'approbation **uniquement** sur l'extérieur. Les présentations en allures en liberté, au saut en liberté et sous la selle sont abandonnées.
  Nouveau ! Au moins 2 dates au minimum seront annoncées chaque année pour l'examen clinique. (1 x printemps ; 1 x automne).
- **Performance propre étalons de 3 ans**
  Nouveau ! Les **étalons de 3 ans** doivent désormais avoir **réussi le test en terrain**. Deux places de test en terrain sont désignées à cet effet (1 x début de l'été, 1 x automne). Exigences : Moyenne des notes de saut en liberté et des allures sous le cavalier supérieure ou égale à 5 et aucune des notes partielles (saut en liberté ou allures sous le cavalier) inférieure à 4.
  Comme jusqu'à présent, les étalons de 3 ans sont alors approuvés provisoirement. Ils doivent encore fournir la performance propre définitive à l'âge de cinq ans ou plus tard.
  Nouveau ! Les étalons de 4 ans & plus doivent participer à au moins 1 épreuve du Championnat Suisse des Jeunes Chevaux.
- **Appréciation de l'extérieur**
  Nouveau ! Lors de l'examen clinique
  Nouveau ! Exigences : Extérieur total du type + conformation + allures (à la main) = 21 points et aucune note inférieure à 6
- **Coûts**
  Les frais d'approbation restent inchangés. (Approbation CHF 1'000.- / Approbation par écrit CHF 1'500.-)
  Nouveau ! Les propriétaires d'étalons supportent eux-mêmes les frais de l'examen clinique. Ces frais sont encaissés par la FECH en même temps que les frais d'approbation.

Les parties suivantes du règlement d'approbation restent **inchangées** :

- Admission par le département de l'élevage après paiement de la taxe et examen des documents par le département de l'élevage. Les documents à fournir restent inchangés dans la mesure du possible.
- Exigences en matière de santé (radiographies, contenu de l'examen clinique selon le protocole, test WFFS & PSSM & CEM & EVA)
- Performance propre toutes les catégories d'âge. Exception : les étalons de 3 ans (voir ci-dessus).
- Approbation Sport (pour les étalons avec une très haute performance propre et de la parenté)
- Approbation voie écrite (pour les étalons avec des valeurs d'élevage élevées et des garanties élevées)

Dates prévues pour l'approbation en 2025

Examen clinique :	Printemps : 30.06.-01.07.2025 Avenches Automne : 10.-11.11.2025 Avenches
Test en terrain étalons 3 ans :	Été : 12.06.2025 Berne Automne : 15.10.2025 Aarau

Comité & département élevage FECH